

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 16 novembre 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Pascal DUGEAY pouvoir à Jean-François BATIER
Blanche ROUX pouvoir à Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents excusés :

Pascal DUGEAY, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques MORLAY

N°2023/D/077 - Objet : **Acquisition foncière - Parcelle AZ n°159p appartenant à M. Alain PEYRAFORT**

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que la commune souhaite aménager une piste cyclable permettant la liaison entre le complexe sportif Pierre Lacore et le bourg de FEYTIAT via le carrefour de l'avenue de la Libération et de l'avenue Winston Churchill.

Monsieur Alain PEYRAFORT, propriétaire de la parcelle cadastrée section AZ n°159 accepte de céder à la commune de FEYTIAT le terrain nécessaire à la réalisation de ce projet soit environ 112 m². La surface exacte sera connue lors de la division parcellaire à intervenir.

Après négociation avec M. PEYRAFORT, il a été convenu que l'acquisition se ferait au prix de 57 € le m² étant entendu que les frais annexes (géomètre, notaire) seront à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- donner son accord pour lancer la procédure d'acquisition d'une partie de la parcelle AZ n°159,

- confier à l'étude de Maître YVERNAULT, notaire à FEYTIAT, la rédaction de l'acte,
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 22 novembre

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.